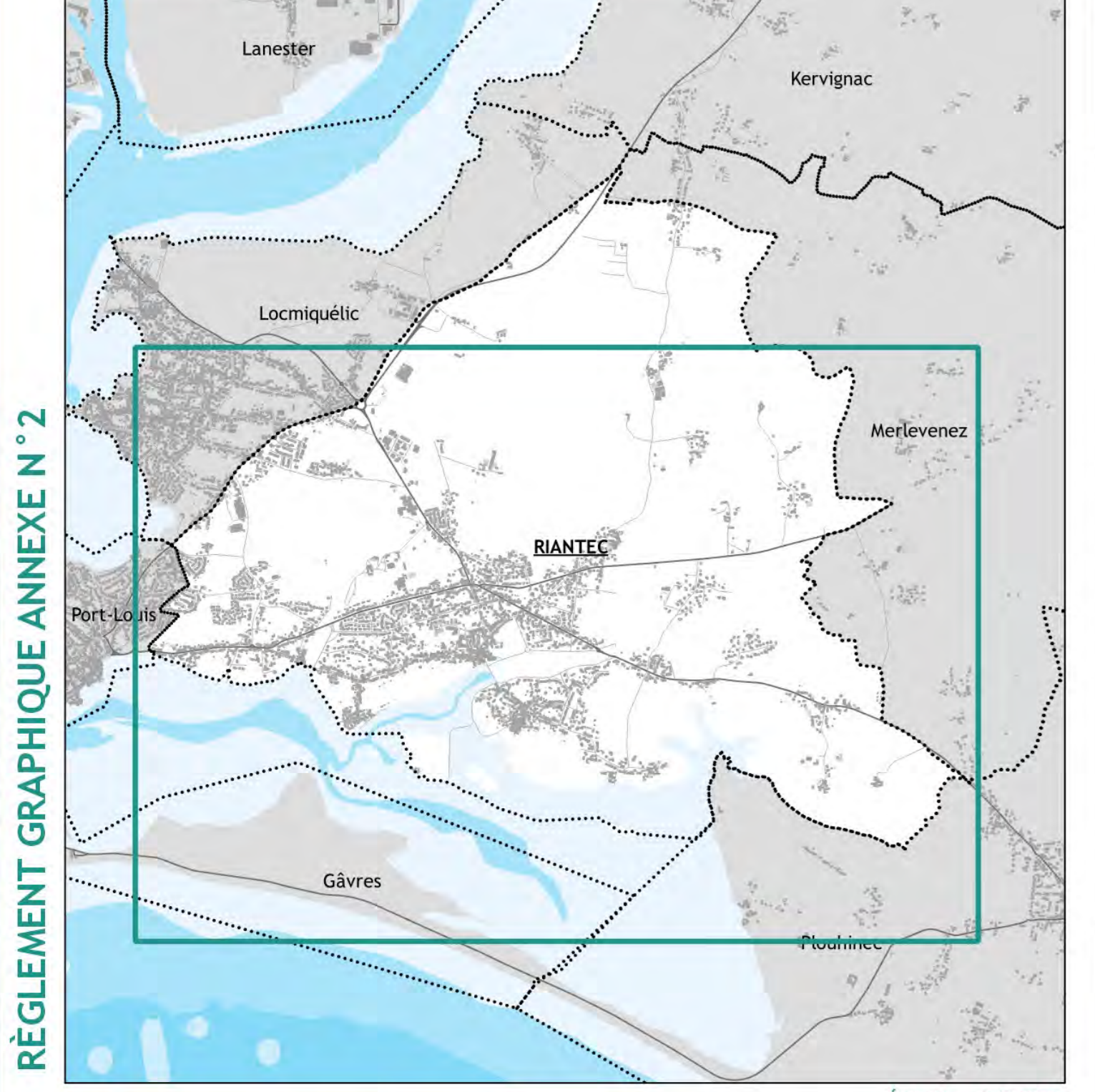


COMMUNE DE RIANTEC
PLAN LOCAL D'URBANISME
 Approuvé le 15 décembre 2022



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX



RÈGLEMENT GRAPHIQUE ANNEXE N° 2

Echelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal le 15 décembre 2022
 Le Maire,
 Jean-Michel BONHOMME



- Légende**
- PM1 : Périmètre de prévention des risques littoraux (PPRL) - Aléa faible
 - PM1 : Périmètre de prévention des risques littoraux (PPRL) - Aléa moyen
 - PM1 : Périmètre de prévention des risques littoraux (PPRL) - Aléa fort et moyen
 - PM1 : Périmètre de prévention des risques littoraux (PPRL) - Aléa fort
 - PM1 : Périmètre de prévention des risques littoraux (PPRL) - Aléa très fort
 - PM1_Hpau : Périmètre de prévention des risques littoraux (PPRL) - hors parties actuellement urbanisées

Source : Données DDTM du 11/01/2016

